



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme de travail « études et statistiques » 2023-2024

Département des études, de la prospective, des
statistiques et de la documentation

Table des matières

Programme de travail « études et statistiques » 2023-2024	1
Les missions du DEPS	3
Pôle Dynamiques territoriales	5
Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales	5
1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle	5
2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles	6
3. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale	7
Projets d'études et de recherche	8
4. Projets d'études	8
5. Projets de recherche	10
6. Partenariats, conseil et accompagnement.....	11
Pôle « Économie de la culture »	14
1. Etudes sectorielles et macro-économiques	14
2. Études des acteurs et comportements économiques.....	15
3. Observatoires	16
4. Participation aux travaux de refonte des nomenclatures d'activités (<i>régulier</i>).....	17
5. Conseil et accompagnement	18
Pôle « Emploi, professions, formations »	19
1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique	19
2. Analyse de l'emploi des artistes-auteurs	21
3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail	22
4. Études et recherches sur des professions particulières	23
5. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières	26
Pôle « Socialisation et participation culturelles »	27
1. Exploitations de l'enquête Pratiques culturelles des Français 2018.....	27
2. Rapport des Français à la culture	28
3. ELFE : cohorte de naissance française.....	29
4. Education artistique et culturelle (EAC)	30
5. Rapport des jeunes à la culture.....	30
6. Participation à des grandes enquêtes	32
7. Colloques	33

Les missions du DEPS

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation est le **service d'études** et le **service statistique ministériel**¹ du ministère de la culture. Dans le cadre de ses missions études, prospective, et statistiques, le DEPS poursuit deux objectifs, étroitement articulés :

- Fournir à l'État des **instruments nécessaires au pilotage des politiques publiques** en le dotant d'analyses, d'observations et de statistiques pérennisées et fiabilisées, susceptibles d'étayer l'efficacité de son action ;
- Assurer à l'État une **place centrale dans la production et la diffusion d'un socle de connaissances partagées et dont l'impartialité est garantie**. Etabli dans ces conditions, ce socle permet de consolider les conventions et normes qui participent à la structuration du débat social.

La proximité du DEPS avec les services en charge de penser et d'exécuter les politiques publiques lui permet de développer une activité au plus près des enjeux décisifs pour le débat social, et d'agir en étroite adéquation avec l'actualité sociale et économique, au service de l'ensemble des parties.

Le DEPS intervient dans les champs suivants :

- Définie dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, la collecte de données et l'élaboration de statistiques publiques comptent parmi les principales activités des SSM. Les statistiques publiques proviennent soit d'enquêtes statistiques (au sens de la loi de 1951), soit de collectes administratives ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives. Les statistiques fournissent une matière première pour l'élaboration de synthèses et/ou d'études.
- Le DEPS est également habilité à établir les collaborations nécessaires pour l'accès à des données collectées par des acteurs privés, intéressés de travailler avec un service de l'Etat dont la neutralité est garantie et qui s'engage à partager publiquement le résultat de ses investigations.
- Outre l'activité de production de statistiques, le DEPS produit et diffuse des études et analyses portant sur les enjeux sociaux et économiques de la culture.
- Il fournit des instruments d'observation et d'analyse utiles au ministère de la culture dans l'accomplissement de ses missions. Cela se traduit par la mise en place de systèmes d'information, par un éclairage statistique sur les champs culturels, par des travaux sur l'impact de mesures et l'aide au pilotage des politiques publiques et par des travaux de prospective.
- Le DEPS est également responsable de l'harmonisation des nomenclatures et des concepts. Le travail en réseau de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les

¹ Les services statistiques ministériels (SSM) composent, avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui le coordonne, le service statistique public (SSP), défini par la loi française n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, actualisée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Services d'administration centrale d'un ministère, les SSM dont la liste figure en annexe du décret du 3 mars 2009 modifié relatif à l'Autorité de la statistique publique, réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence.

concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif.

- Il contribue aux statistiques internationales. Le DEPS participe, dans son domaine de compétence, aux comités et groupes de travail sur les statistiques internationales et européennes (ONU, OCDE, Eurostat, etc.). Il concourt à la construction des statistiques internationales, en partageant son expertise méthodologique et ses connaissances du domaine. Il adapte la collecte de l'information en France pour répondre aux demandes internationales. Enfin, il communique aux organismes internationaux les statistiques visées par les règlements concernant la statistique. Du fait des enjeux et des interactions fortes avec les statistiques nationales, l'organisation de la coordination sur les sujets statistiques internationaux est essentielle.
- Enfin le DEPS assure un rôle d'animation de la recherche sur les champs culturels en sciences humaines et sociales. Outre les travaux qu'il a lui-même les moyens de porter et diffuser, le DEPS agit pour inciter la communauté académique à se saisir des enjeux identifiés dans son champ. Cette fonction d'animation suppose une proximité suffisante avec le monde académique, la possibilité de mobiliser des chercheurs sur les problématiques identifiées et de travailler avec ces derniers pour que ces recherches se traduisent par des publications et/ou événements dans un format utile à l'administration et au débat public.

Auditée par l'Autorité de la statistique publique (ASP) et bénéficiant des avis émis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) – instance chargée d'organiser la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique –, l'activité du DEPS est soumise à l'obligation de mettre à disposition l'information produite, dans le respect des règles du secret statistique lorsque les statistiques sont issues d'enquêtes au sens de la loi de 1951 ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives au sens de l'article 7bis de la loi de 1951.

Pour l'élaboration de son programme de travail et ajuster son action au plus près des enjeux structurants le débat public, le DEPS s'appuie sur la réunion d'un Comité ministériel : réunissant autour du secrétaire général (SG), les directions et délégations générales du ministère (de la création artistique DGCA, des médias et des industries culturelles DGMIC, du patrimoine DGPA), l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national de la musique (CNM) et l'Insee - en tant que coordinateur du service statistique public, ce comité est réuni une à deux fois par an pour examiner le programme de travail et proposer des orientations jugées nécessaires.

Pour définir son programme de travail, le DEPS prend également en compte les orientations et avis du Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui organise la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique.

Pour répondre à ses missions, l'activité du DEPS se décline en quatre pôles :

- le pôle dynamiques territoriales,
- le pôle économie de la culture,
- le pôle emploi, professions, formations,
- le pôle socialisation et participation culturelles.

Pôle Dynamiques territoriales

En 2022, la loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est venue compléter un processus de décentralisation et de déconcentration long de près de quatre décennies, et réformer l'organisation territoriale de la République.

Les travaux de ce pôle visent à enrichir la connaissance des activités culturelles et des politiques publiques menées dans les territoires : offre culturelle, entreprises et associations culturelles, emploi et professionnels de la culture, dépenses des collectivités publiques et pratiques culturelles des habitants, etc. sont articulés dans des approches croisées et territorialisées.

D'une manière commune à l'ensemble des axes du programme du Deps, les outils et travaux menés dans ce pôle reposent sur la constitution, l'exploitation et l'actualisation de multiples sources statistiques, que le département agrège, dont il rend possible l'utilisation transversale et plus particulièrement à différentes échelles territoriales. Pour ces dernières, la géolocalisation des données, le plus souvent à la commune (sauf en cas de secret statistique) permet d'envisager tous les traitements géographiques. La mobilisation de zonages d'études permet de spécifier l'approche en fonction des caractéristiques des territoires, notamment leur ruralité ou leur urbanité. Ces zonages découpent le territoire selon des typologies unifiées à l'échelon national qui rendent possible des comparaisons. Élaborés par l'Insee à partir de multiples variables statistiques ou encore par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, ces zonages permettent d'intégrer la dimension territoriale à l'analyse des dynamiques culturelles.

Les outils et travaux conduits dans ce pôle doivent permettre d'alimenter le débat public et la réflexion des acteurs culturels en particulier sur les disparités observées, sur les évolutions contrastées selon les territoires et peuvent mener à l'identification d'éventuelles inégalités territoriales. Cet axe du programme doit mener à la publication de synthèses sur l'état des connaissances, de travaux de recherche s'appuyant sur les analyses conduites par le Deps et sur l'organisation de journées d'études destinées à restituer et mettre en débat les résultats d'analyses territoriales croisées.

Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales

1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle

1.1. **Base des sites, lieux et de équipements culturels Basilic (*enrichissement*)**
Base référençant plus de 73 500 lignes disponible en format ouvert sur www.data.culture.gouv.fr. Cette base alimente également la base permanente des équipements de l'Insee, le site web de l'Atlas Culture des territoires (cf. infra), et constitue le référentiel de l'offre culturelle pour les projets d'études et de recherche menés au DEPS et par les laboratoires partenaires.

Calendrier : en continu.

1.2. Atlas Culture des territoires (*enrichissement*)

Cet outil numérique ouvert depuis 2022 est destiné à cartographier les dynamiques culturelles territoriales via un site web : <https://atlasculture.fr/>. Il permet d'articuler de nombreux indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir de façon interactive les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès.

Le projet pour l'année 2023 consiste à développer la spatialisation et la datavisualisation des données culturelles et socio-économiques. En réponse à une demande de la DGLFLF, la qualité des données sur les langues de France sera étudiée en vue de les intégrer à l'Atlas le cas échéant.

Calendrier : 2023

Valorisation envisagée : enrichissement du site web <https://atlasculture.fr/>

1.3. Baromètre des festivals (*nouveau*) Demande DGCA

Il s'agit d'un baromètre en cours d'élaboration réalisé pour suivre les tendances de fréquentation des festivals : : fréquentation, dépenses et recettes, indicateurs de développement durable et de parité. Le panel devrait comprendre 100 festivals appartenant aux différentes « familles » de festivals identifiées par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier² : des plus notoires aux plus petits, dans toutes les disciplines. La phase de test a commencé début 2023 auprès de 10 festivals. L'enquête consiste en une interrogation en ligne, trimestrielle, permettant d'inclure tous les festivals à mesure qu'ils ont lieu.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires : France festivals et l'Agence A en appui pour relayer l'enquête respectivement auprès de leurs adhérents et dans la région Nouvelle-Aquitaine, la direction générale de la création artistique (DGCA), le centre national de la musique (CNM), le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le centre national du livre (CNL).

Calendrier : 2023, avec le souhait d'être opérationnels pour l'échéance des jeux olympiques.

2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles

2.1. Dépenses culturelles de l'État (ministère de la Culture) (*régulier*)

Les dépenses exécutées du ministère sont fournies par le Service des affaires financières et générales du ministère.

Calendrier : annuel

² Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, *Festivals, territoire, société*, Paris, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture / Presses de Sciences Po, 2021.

Valorisation : Ces données alimentent l'Atlas Culture des territoires et les Chiffres clés de la culture.

2.2. Dépenses culturelles des collectivités territoriales (régulier)

Données des comptes de gestion de la direction générale des finances publiques, pour l'ensemble des communes de 3 500 habitants ou plus, de leurs groupements à fiscalité propre et des départements et régions. Cette base permet l'analyse longitudinale des évolutions des dépenses des collectivités territoriales, par type de dépenses (domaines et secteurs culturels) et nature de dépenses (fonctionnement, investissement, subventions, etc.).

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : Ces données alimentent l'Atlas Culture des territoires et les Chiffres clés de la culture. En 2023, elles alimenteront différentes études (cf. infra).

3. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale

3.1. Base de données et ouvrage Patrimostat (régulier)

Les données relatives à la fréquentation de 1 200 musées de France - dont musées et monuments nationaux - sont collectées chaque année via l'enquête annuelle des musées de France (EAMF) en lien avec le service des musées de France, ainsi que celles relatives aux 250 Maisons des Illustres. A cette collecte, faite en interne, s'ajoute la sollicitation de services de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) afin d'obtenir les données relatives aux autres équipements et de couvrir ainsi l'ensemble des patrimoines sur le territoire national. Chaque année, ces données sont compilées dans la publication « *Patrimostat* » qui fait état de la répartition des équipements patrimoniaux sur le territoire et de leur fréquentation.

Calendrier : annuel

Valorisation : Publication « *Patrimostat* » (cf. infra).

3.2. Panel mensuel de fréquentation des lieux patrimoniaux (régulier)

Dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation d'un échantillon d'établissements patrimoniaux nationaux et territoriaux : collecte des données et élaboration des analyses sous forme de synthèses mensuelles. En 2023, le panel se compose de 71 lieux (5 monuments nationaux, 14 musées nationaux, et 1 lieu d'exposition et 51 musées territoriaux dont les 14 de la ville de Paris).

Calendrier : mensuel

Valorisation : notes internes pour le Cabinet et les directions générales et « *Patrimostat* »

3.3. Plateforme Opus (régulier)

Suivi des données de fréquentation des musées et des monuments nationaux trimestriellement, en collaboration avec le service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (Sdafig).

Calendrier : trimestriel

Valorisation : périodicité et format à définir

3.4. Module sur les pratiques patrimoniales des Français dans l'enquête du Crédoc Conditions de vie et aspirations (régulier)

Depuis 2011, un module de questions est régulièrement intégré à l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français conduite par le Crédoc, afin de documenter les attitudes et l'opinion des Français à l'égard des pratiques et des conditions d'accès aux expositions, aux musées et aux monuments. L'enquête est administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : annuel

Valorisation : Publications du DEPS.

Projets d'études et de recherche

4. Projets d'études

4.1. Territorialité de l'offre culturelle, mobilité des populations, accessibilité à l'offre et participation culturelle (nouveau)

Cet axe d'étude vise à prendre en compte l'égalité en termes de mobilité comme composante de l'égalité d'accès de la population à l'offre culturelle et de la participation culturelle. Avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, le législateur a introduit la notion de « justice spatiale » et inscrit dans la loi un droit au transport rapide. En 2019, l'évolution législative introduite par la loi d'orientation des mobilités prend en compte des mobilités douces, plus souples, plus économiques et moins liées à des infrastructures lourdes, afin de mieux répondre aux besoins des territoires ruraux dont on constate encore l'enclavement à l'orée de la décennie 2020.

Les outils consolidés par le pôle - base des sites, lieux et équipements culturels (Basilic), cartographie des festivals réalisée en 2022, fréquentation patrimoniale et festivalière (élaboration d'un baromètre des festivals en cours) -, la mission de l'Igac sur les labels de la création dans les territoires ruraux, l'observatoire des centres culturels de rencontre auquel le pôle s'associe, permettront d'affiner l'approche territoriale de l'offre et du rayonnement culturel des territoires.

- a. Fréquentations patrimoniales et festivalières dans les territoires : analyse des données spatialisées selon la grille de densité en sept niveaux de l'Insee.

Indicateurs de fréquentation culturelle dans les différents types de territoires, à l'aide des dispositifs de suivi trimestriel de la fréquentation des patrimoines (70 musées et monuments nationaux et territoriaux) et festivalière (panel de 100 festivals tous domaines confondus).

- b. Observatoire des centres culturels de rencontre

Le DEPS s'associe au Cepel et à l'association nationale des centres culturels de rencontre pour mettre en œuvre un observatoire des centres culturels de rencontre à partir d'indicateurs en cours de

définition : rayonnement territorial, résidences artistiques, incidences sur les parcours artistiques, métiers et conditions d'emploi dans les CCR, etc.

c. Temps d'accès aux équipements

Pour faire suite aux études exploratoires sur la mesure de l'accessibilité aux équipements culturels selon les territoires (en particulier l'étude réalisée par la direction régionale de l'Insee Nouvelle-Aquitaine et la Drac³), les temps d'accès aux équipements culturels par les individus ayant par ailleurs répondu à l'enquête sur les Pratiques culturelles 2018 seront calculés en utilisant le distancier élaboré par l'Insee. Ces calculs seront insérés dans une version plus détaillée de l'article « loisirs des villes, loisirs des champs » paru dans France, Portrait Social (Insee, 2022), qui paraîtra dans les collections du Deps (voir 1.4).

d. Mobilités liées à la visite patrimoniale et culturelle

L'introduction d'une question relative à la modalité de déplacement liée à une visite patrimoniale (musée ou monument) dans l'enquête annuelle du Crédoc Conditions de vie et aspirations 2022 (cf. supra 3.4.), ainsi que l'exploitation de l'enquête Mobilités de l'Insee (enquête décennale, dernière édition menée en 2019), qui comporte une question sur la mobilité liée à une visite culturelle, permettront de documenter la question de l'égalité d'accès en termes de mobilité, étroitement liée à celle de la qualification des territoires comme ruraux ou urbains.

e. Baromètre des villes créatives et convergence avec l'Atlas

Déclinaisons des indicateurs mobilisés pour le baromètre européen des villes culturelles et créatives, enrichissement avec des indicateurs mobilisés dans l'Atlas, afin de disposer d'un éventail d'indicateurs permettant de comparer entre elles selon des critères harmonisés les villes françaises en matière de culture.

4.2. Le travail patrimonial

a. Les reconfigurations du travail des archives : trajectoires, rapport au travail et légitimités des archivistes face à l'informatisation d'un monde professionnel (*en cours*)

Ce travail est décrit dans l'axe « Emploi, professions, formations ».

b. Guides conférenciers : profession, activité, trajectoires (*en cours*)

Ce travail est décrit dans l'axe « Emploi, professions, formations ».

c. Les musées de France face à l'accueil des visiteurs : transformation de l'emploi public et des services culturels (*nouveau*)

Thèse de doctorat en cours de réalisation (2023-2026) par Tiphaine Vilbert, sous la direction de Frédéric Poulard, Université Paris Cité, école Doctorale 624 – Laboratoire de changement social et politique. Le sujet de cette thèse porte sur la transformation du secteur public culturel et ses paradoxes. Il s'attache à démontrer la place croissante des publics dans les politiques de développement des musées, en lien avec une réflexion sur les transformations de l'emploi dans ce secteur.

³ Claire Decondé, Marc Jouvart, *Des équipements culturels néo-aquitains accessibles, y compris dans les territoires les moins denses*, Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, no 96, 27 mai 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371372>

4.3. Réception des publics

a. À l'écoute des visiteurs *(régulier)*

Enquête de réception par questionnaire, auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (une centaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire : France métropolitaine et territoires ultra-marins), qui permet d'interroger 10 000 à 15 000 visiteurs chaque année. Ce programme d'enquête contribue à une connaissance générale des publics et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquêté.

b. Adaptation et réception des publics utilisateurs de visites virtuelles *(nouveau)*

Mise en place d'une étude quantitative de réception auprès des publics réalisant une visite virtuelle d'établissements patrimoniaux sous tutelle du Ministère de la culture (Cluny, Port Royal, etc.). Dispositif : enquête en ligne administrée sur le logiciel Sphinx et faisant l'objet d'une analyse réalisée en interne. Partenaire : DGPA, Service des musées de France.

c. Visites et conférences en ligne *(nouveau)*

Volet qualitatif portant sur la réception des publics issus du champ social dans le cadre de visites-conférences virtuelles proposées par les établissements sous tutelle du Ministère de la culture. Dispositif : enquête qualitative par entretiens et observations (nécessitant un recours à un prestataire). Partenaire : DGPA, Service des musées de France.

5. Projets de recherche

5.1. Festivals : prolongement de la connaissance à travers plusieurs projets de recherche *(nouveau)*

a. Profils des créatrices et créateurs de festivals : motivations, dynamiques de création

En 2006, la première recherche dirigée par le Cepel sur les festivals fut l'occasion de questionner l'origine professionnelle des dirigeants et dirigeantes de festivals de musique, qui dégagait trois groupes : les professionnels (publics et privés) de la culture ; les amateurs autodidactes et les musiciens professionnels. A l'exception d'entretiens menés auprès de certains, la question de la trajectoire qui conduisait à la création d'un festival n'avait pas été abordée. À l'heure de conclure la recherche Festivals, territoire et société (SoFEST!), il apparaît que cette question constitue un angle mort de la recherche. Celui-ci est d'autant plus dommageable que l'on peut penser que les motivations qui président à la création d'un festival aujourd'hui sont en partie différentes de celles des premiers fondateurs. Une étude par questionnaires secondée par une série d'entretiens permettra d'en savoir plus sur la dynamique festivalière saisie par ses créateurs. Elle interrogera également leur évaluation de la situation née avec la pandémie et son impact, deux ans après son surgissement dans notre société.

b. Démographie des festivals au cours de la décennie 2010-2020

La volatilité des festivals en question. À l'exception des Marques et des Emblèmes, les festivals sont parfois appuyés sur des équipements culturels (scènes conventionnées, bibliothèques,

Smac...) mais le plus souvent portés par des associations majoritairement bénévoles. Cette structuration souple leur apporte une liberté qui a pour revers une certaine fragilité à la fois économique et structurelle. Une édition moins fréquentée, une baisse de subventions, le retrait d'un parrain économique, mais aussi un collectif fragilisé par des tensions internes ou le départ d'un membre peuvent avoir raison de l'énergie festivalière. Est-il possible de mesurer la démographie des festivals selon la typologie des sept familles au cours de la dernière décennie ? Le projet d'études pourrait porter sur quelques régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Grand-Est) et sur une sélection de festivals présents dans la base Kancel en 2018 afin de mesurer, sur la base de cet échantillon, la part de renouvellement des festivals au cours d'une décennie.

c. Festivals et typologies de territoire

Croisement de la typologie du rural et de l'urbain de l'Insee (en sept classes) avec les sept familles de festivals. Les festivals des espaces ruraux sont-ils les mêmes que ceux des villes en matière de discipline dominante ? Sont-ils plus fragiles et plus éphémères ? Quels effets ont-ils sur le territoire sur lequel ils s'implantent : participent-ils de l'identité territoriale, contribuent-ils à son attractivité, dans quelle mesure et de quelle manière ? Organiser un festival sur un territoire rural, qu'est-ce que cela fait au collectif, selon la taille de la commune ? Quelles sont les externalités positives, dans quelle mesure cela contribue-t-il à élargir la diversité, la tolérance, la curiosité, l'implication des habitants et comment pourrait-on le mesurer autrement que par des entretiens qualitatifs ? Pourrait-on envisager de créer des indicateurs de bien-être liés aux événements culturels ? Quelques monographies par famille et typologie de territoire seront réalisées.

5.2. Appel à proposition de recherche : Dynamiques culturelles et disparités territoriales (nouveau)

L'analyse des dynamiques territoriales est à la croisée de plusieurs disciplines de sciences humaines (géographie sociale et humaine, sociologie de l'action organisée, sociologie de l'exclusion, science politique...) qui peuvent enrichir de leurs approches la question culturelle en apportant des éléments de compréhension sur les éléments politiques et sociaux qui donnent un sens à l'organisation de l'espace. Un appel à proposition de recherche sera lancé pour mobiliser différentes disciplines des sciences sociales autour des enjeux spatiaux de la construction de l'action publique en matière culturelle.

6. Partenariats, conseil et accompagnement

6.1. Missions d'audit de l'inspection (IGAC)

Le DEPS accompagne l'Igac sur deux missions d'audit et d'état des lieux : rayonnement des labels de la création dans les territoires ruraux (accompagnement méthodologique et cartographique) ; état des lieux des résidences d'artistes et de professionnels de la culture et de la communication (accompagnement méthodologique de l'enquête). Ces deux missions permettront au DEPS d'améliorer la connaissance territoriale de l'offre et de la diffusion culturelle.

6.2. Baromètre des festivals (nouveau)

Conception et réalisation de l'enquête (cf. supra 1.3).

6.3. Observation conjoncturelle des budgets culturels des collectivités territoriales (*enrichissement*)

En partenariat avec le DEPS, l'Observatoire des politiques culturelles a conduit à trois reprises une enquête annuelle sur les budgets primitifs des collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants (échantillon de 209 interrogés en 2020). Les résultats agrégés ont été publiés dans une note de conjoncture annuelle sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et de leurs groupements⁴.

En 2022, une réflexion a été engagée sur les évolutions susceptibles d'être apportées à ce dispositif, tenant compte en particulier de l'évolution des taux de réponse, différents selon les catégories de collectivités, des données et informations collectées, du calendrier de publication et de la périodicité de l'enquête, ainsi que de son articulation avec le suivi annuel des dépenses culturelles exécutées des collectivités territoriales à partir des données des comptes de gestion transmises par la Direction générale des finances publiques.

Une proposition d'étude qualitative complémentaire a été élaborée, qui vise à mieux connaître les processus d'élaboration des budgets culturels territoriaux, leurs modalités, les cadres décisionnels et les principaux registres d'intervention financières des collectivités territoriales dans le champ culturel.

6.4. Tourisme (*nouveau*) demande DGPA

Le DEPS participera en 2023 à deux groupes de travail sur le tourisme :

1) le groupe piloté par l'Insee visant à développer l'offre de la statistique publique (SSM et Insee) en données sur le tourisme, en particulier pour contribuer à l'actualisation du compte satellite du tourisme sur la partie qui dépend de l'intégration de données de fréquentation culturelle par les visiteurs étrangers.

2) le comité de filière piloté par la direction générale des entreprises (DGE) « Innovation et accessibilité des données touristiques » (auquel participe également l'Insee, France Tourisme Observation, et la direction générale des patrimoines et de l'architecture) qui vise à optimiser la collecte des données touristiques et étudier la mise en place de nouveaux indicateurs pertinents pour une meilleure connaissance du secteur touristique français.

6.5. Centre national de Préhistoire (*nouveau*) demande DGPA

Accompagnement scientifique de la réalisation d'une étude qualitative portant sur les acteurs en charge de la médiation des lieux consacrés à la préhistoire à partir du cas des grottes ornées (moyens humains alloués, type de médiations proposées, accessibilité du site aux publics, etc.).

6.6. Participation au groupe de travail Egmus (*régulier*)

Créé en 2002 avec pour principal objectif la collecte et la publication des données statistiques comparables entre pays européens. Le groupe se réunit plusieurs fois par an pour travailler à l'harmonisation des statistiques muséales en Europe et partager des retours d'expériences sur des problématiques communes aux musées européens.

⁴ La note est disponible ici : <https://www.observatoire-culture.net/librairie/>

6.7. Participation au Compendium des politiques culturelles en Europe (régulier)

Plateforme numérique regroupant les profils descriptifs et analytiques comparables des politiques culturelles des pays européens ainsi que des ressources documentaires sur les pays et des analyses transversales thématiques dans ce domaine.

6.8. Étude exploratoire sur les tiers lieux culturels, cartographie et impact (demande IGAC)

L'objectif est d'en mesurer les externalités, les effets en termes d'insertion et de transition écologique. Etude IGAC, accompagnement du DEPS.

Pôle « Économie de la culture »

Le pôle « Économie de la culture » regroupe l'ensemble des travaux visant à décrire, mesurer et (mieux) comprendre économiquement l'ensemble des activités relatives à la production, la promotion, l'information, la distribution/diffusion/mise à disposition et la consommation des biens et services du domaine culturel. L'axe est constitué d'analyses d'approche générale ou plus microéconomiques fondées sur des observations statistiques. Les activités sont examinées du côté de l'offre (entreprises, associations, administrations publiques...) et/ou du côté de la demande (consommateurs, usagers, ménages, touristes...). Le pôle « Économie de la culture » s'intéresse en particulier aux effets produits par la révolution numérique et aux effets produits par une ou un ensemble de mesures de politique publique (politiques budgétaire et fiscale, réglementaire, du marché du travail, industrielle et de commerce extérieur). L'axe s'intéresse depuis 2020 aux effets de la crise sanitaire due au SARS-CoV-2.

1. Etudes sectorielles et macro-économiques

1.1. Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture (*régulier*)

Traitement trimestriel des données d'indices de chiffre d'affaires de l'Insee pour décrire l'évolution des secteurs culturels depuis 2019.

Calendrier : trimestriel

Valorisation : note de conjoncture trimestrielle

1.2. Mesure du poids économique direct de la culture (*régulier*)

Le DEPS détermine tous les ans le poids direct de la culture dans l'économie. Construit autour d'un contour statistique défini au niveau européen et à partir des données de la comptabilité nationale, il permet de fournir une mesure fiable et objective de l'importance des branches culturelles dans l'économie.

Calendrier : mai 2023

Valorisation envisagée : Culture chiffres

1.3. Étude marché du livre en France (*en cours*)

Activité et emploi, poids des différents canaux de vente dont internet, concentration du marché.

Calendrier : 2023

Valorisation envisagée : une publication dans une collection de synthèse du département en 2023.

1.5. Etude sur les diffuseurs de presse (*en cours*)

L'objectif de l'étude est de dresser un panorama économique du secteur de la diffusion spécialisée de la presse en 2018 afin de renforcer la connaissance économique du secteur de la diffusion de la presse en particulier au niveau des informations relatives aux entreprises du secteur (indicateurs économiques et financiers, structure du marché, circuits de distribution, démographie) et à l'emploi.

Calendrier : S1 2023

Valorisation envisagée : Culture chiffres

1.4. Participation au Global Media Concentration Project (*régulier*)

Le DEPS est partenaire du projet interdisciplinaire Global Media Concentration Project piloté par le professeur Dwayne R. Winseck (Carleton Univ.) sur la concentration industrielle dans les industries médiatiques (dont l'audiovisuel, le cinéma, les plates-formes de vidéos en ligne, les jeux vidéo, les livres, la musique et la presse). Le projet vise principalement à mesurer le développement et l'état de la concentration industrielle pour un ensemble d'industries médiatiques dans 40 pays entre 1984 et 2028, tout en créant de nouvelles méthodes et outils conceptuels de mesure de la concentration médiatique à l'ère numérique. Une des finalités du projet est la création et la mise en libre accès d'une base de données, d'archives et d'un site internet pour mettre à disposition les résultats du projet aux chercheurs, aux décideurs de politique publique et au public. En tant que SSM, le DEPS est un des partenaires français du projet. Il permettra, pour le cas de la France, l'accès à des données statistiques publiques sur le sujet et participera aux réunions de travail, aux échanges et aux réflexions conduites dans le cadre de ce projet. Il pourra valoriser sa participation par des publications DEPS tirées des éléments accumulés par les partenaires.

Calendrier : 2021-2025

Valorisation envisagée : à reconsidérer lors de la montée en charge du projet.

2. Études des acteurs et comportements économiques

2.1. Entreprises culturelles exportatrices (*nouveau*) (*Demande DGMIC*)

Améliorer la connaissance des entreprises culturelles exportatrices (nombre, part dans total, chiffre d'affaires à l'export, taux d'exportation, ventilation du chiffre d'affaires à l'export par type d'entreprises...), en exploitant les données de douane.

Calendrier : S1 2023

Valorisation envisagée : Culture Chiffres.

2.2. Crédits d'impôt culturels (*nouveau*) (*demande SG Mission fiscalité+ DGCA métiers d'art + CNM+ Igac*)

À partir des données de la DGFIP, analyse des montants et du nombre d'entreprises bénéficiaires et analyse comparée du profil des entreprises bénéficiaires.

2.3 Mécénat (nouveau) (demande SG Mission fiscalité)

Mêmes objectifs mais pour les entreprises mécènes, avec tentative d'estimer la part culturelle des montants agrégés de mécénat.

2.4 Observation des associations du champ culturel (en cours)

La culture est l'un des secteurs économiques où les associations contribuent le plus à la création de valeur ajoutée et à l'emploi. C'est particulièrement prégnant dans des domaines du spectacle vivant ou de l'éducation culturelle.

Les données recueillies par l'Insee dans l'enquête Associations, renouvelée en 2019, permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces associations, en particulier la présence de bénévoles en leur sein.

Calendrier : S1 2023

Valorisation envisagée : Culture chiffres

2.5 Influence des disparités socio-économiques des territoires sur la fréquentation des salles de cinéma (nouveau)

A partir de la base Basilic (cf. 1.1), le DEPS souhaite réaliser un travail exploratoire sur les disparités culturelles entre territoires. La disponibilité de données territoriales sur le cinéma en provenance du CNC et le niveau de la fréquentation des cinémas durablement inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire conduisent à privilégier l'étude de ce secteur.

L'étude, effectuée en collaboration avec le CNC, visera principalement à répondre à cette question : dans quelle mesure les disparités de fréquentation des cinémas et leurs évolutions peuvent-elles être expliquées par les caractéristiques socio-économiques des territoires ? L'étude retiendra les données de 2022 et d'années antérieures à la crise.

De manière structurelle pour une année ou en variation sur une période longue, ces disparités peuvent être liées aux équipements présents mais aussi aux caractéristiques socio-économiques des territoires. Pour tenter de déceler ces liens, l'analyse intégrera les structures d'âge, de revenu, de CSP ou de niveau d'étude des populations des territoires.

3. Observatoires

3.1 Observatoire de l'égalité Femmes/hommes (régulier)

Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions culturelles, l'accès aux moyens de création et de production et la consécration artistique, l'Observatoire de l'égalité est devenu le baromètre annuel de mesure des progrès vers la parité dans le champ culturel et médiatique réalisés depuis l'adoption, en 2014, de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et auprès d'organismes de

gestion collective des droits d'auteur, le champ couvert par l'Observatoire s'enrichit chaque année d'indicateurs complémentaires qui contribuent à une vision plus juste et plus précise de la part des femmes dans les secteurs culturels. Patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, industries culturelles, médias... sont désormais couverts et disposent d'indicateurs précis sur les conditions d'emploi et de rémunération des femmes, leur accès aux bourses de création, leurs revenus artistiques et leur place dans la consécration artistique.

En 2024, l'observatoire sera enrichi d'un éclairage sur dix ans de données avec la construction d'un ou de plusieurs index visant à synthétiser les résultats de certains indicateurs principaux.

Valorisation : publication de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 8 mars de chaque année

3.2. Observatoire du spectacle vivant (*Demande DGCA*)

Réalisation de tableaux et graphiques permettant de suivre de façon synthétique l'activité du secteur aidé du spectacle vivant à partir des données de billetterie collectées sur la plateforme Sibil (système d'information billetterie). Cet observatoire est une première étape vers la constitution d'un observatoire de la création artistique.

Valorisation envisagée : une première publication avant la fin de l'année 2023

Parallèlement, le DEPS pourra participer à une étude prospective, si elle est lancée par la DGCA, en accompagnement de son plan pour la création : exercice de prospective sur l'évolution du secteur de la création artistique à l'horizon 2040, au regard de tous les enjeux qui déterminent aujourd'hui son évolution (sociétaux, environnementaux, sociologiques, techniques, financiers, etc.) afin d'éclairer les choix de politiques publiques pouvant être faits à l'horizon 2030.

3.3. Les Chiffres clés de la culture et de la communication (*régulier*)

Les Chiffres clés de la culture et de la communication présentent une analyse transversale du champ de la culture en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives pour répondre au besoin d'informations chiffrées des acteurs de la culture. Structuré en six grands chapitres, l'ouvrage présente la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et associations, emploi culturel, etc.) et son financement, fournit des informations sur la participation culturelle et décrit les trois grandes branches de la culture : patrimoines, création et diffusion, médias et industries culturelles.

Calendrier : décembre 2023

4. Participation aux travaux de refonte des nomenclatures d'activités (*régulier*)

Le travail en réseau de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif. À ce titre, le DEPS participe aux discussions qui concernent le champ culturel dans le cadre de la refonte de la NACE et de la NAF. Il coordonne

notamment les consultations menées auprès des différentes directions du ministère de la culture ainsi que des organisations professionnelles. De plus, sous l'égide d'Eurostat, un groupe d'experts est réuni afin de faire évoluer l'harmonisation européenne de la définition et de la mesure du périmètre européen de la culture à partir des codes de la NACE. Le DEPS représente la France en tant que SSM-Culture.

5. Conseil et accompagnement

- Participation à la feuille de route ministérielle « Transition écologique » (SG et DG)
- Participation aux comités de pilotage :
 - o Etude « Valeurs socioéconomiques des bibliothèques publiques » (DGMIC).
 - o Baromètre annuel des prêts et des acquisitions en bibliothèque (DGMIC).
 - o Evaluation crédit d'impôt production phonographique (CIPP) et crédit d'impôt spectacle vivant (CISV). (DGMIC et DGCA)
 - o Etude sur l'économie de la billetterie du patrimoine (DGPA).
- Participation au comité scientifique : Etude économique sur les métiers d'art (INMA) (DGPA)
- Participation à l'atelier pour l'observatoire de la commande publique (DGPA)
- **Jeunes en librairie: évaluation** d'un programme d'éducation artistique et culturelle impliquant visant à faire découvrir aux jeunes la chaîne du livre (**DGMIC**)

Pôle « Emploi, professions, formations »

Cet axe de travail s'attache à développer et à capitaliser la connaissance de l'emploi et des professions du champ culturel à partir des exploitations et analyses des grandes sources de la statistique publique et de sources professionnelles, régulièrement actualisées. Il cherche à mettre en lumière, au-delà de ces données-socle, la diversité des professions du secteur au moyen de monographies approfondies, mais également à révéler les tendances qui caractérisent ces professions de façon commune (mouvement de féminisation, développement de la pluriactivité, multiplicité des sources de revenu, etc).

Le programme s'intéresse conjointement à la formation spécialisée des futurs professionnels et aux conditions de leur insertion sur le marché du travail par le biais d'enquêtes récurrentes auprès des établissements et des étudiants concernés.

Cet axe de travail, enfin, porte une attention particulière aux inégalités de genre et, de façon plus générale, à toutes les inégalités sociales et de revenu.

1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique

L'observation de l'emploi et l'analyse de ses évolutions dans le temps exigent la mobilisation d'un grand nombre de sources différentes, aucune d'entre elles ne pouvant, à elle seule, apporter l'ensemble des informations nécessaires à une connaissance fine des emplois et des professionnels en emploi. Parmi les sources statistiques mobilisables, celles de la statistique publique offrent le double intérêt de permettre des observations et mesures sur le temps long (enquêtes récurrentes) et de rendre possible la comparaison des professions et des emplois culturels avec l'ensemble des autres professions et secteurs d'emploi.

L'actualisation puis l'exploitation de ces sources donneront lieu, en 2022-2023, à trois principaux éclairages :

1.1. Les grandes évolutions de l'emploi dans les professions artistiques et culturelles (1995-2019), à partir de l'analyse rétrospective des données de l'enquête Emploi (*en cours*)

Cette étude mettra en lumière les grandes évolutions de l'emploi culturel au cours des 25 dernières années. La comparaison interne entre les différentes professions du champ (ou groupes de professions) et externe, avec le reste de la population active, permettra de mieux comprendre comment ont évolué les spécificités de ce champ.

Concernant les individus en emploi, on cherchera tout particulièrement à appréhender les principales évolutions en termes d'origine sociale et géographique, mais aussi de niveau de diplôme. Les questions de la féminisation (ou non) des métiers et celle du vieillissement de certaines sous-populations professionnelles seront également au cœur de l'analyse.

Celle-ci s'attachera également à mesurer et à qualifier les transformations en cours des formes de l'emploi (statut, temps de travail, plasticité des horaires, cumul de plusieurs emplois, etc).

Un large travail en termes de méthodologie est également requis afin d'assurer la plus grande fiabilité et une bonne continuité des données, notamment dû à l'adoption de pondérations différentes et d'une nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS).

Calendrier : 2023-2024.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du Département.

1.2. Les parcours d'artistes dans les secteurs de la création artistique (nouveau) (demande DGCA)

Le « parcours de l'artiste » fait partie du plan pour la création de la DGCA. Il vise à identifier les moments sensibles et les points de fragilité du parcours des artistes, en prenant en compte les spécificités propres à chaque discipline, afin de proposer une série de mesures correctrices.

Dans ce cadre général, le Deps explorera les possibilités de mettre en lumière les différentes problématiques propres à l'emploi des seniors dans les secteurs de la création artistique, en prenant en compte les spécificités de chaque secteur sur ce point particulier. En effet, les secteurs de la création (spectacle, arts plastiques, design, audiovisuel, etc.) présentent une grande diversité en matière de fin de carrière : certaines activités exigent une activité physique importante (danse, cirque, etc.) rendant difficile le maintien dans la carrière pour les seniors alors que, dans d'autres secteurs de la création, on constate un maintien dans l'activité bien plus prolongé que dans d'autres domaines, rendant même parfois caduque la question du départ à la retraite. Mais ces secteurs présentent aussi des similarités ayant un impact fort pour l'emploi des plus de 60 ans, notamment le caractère atypique de l'activité et des formes d'emploi.

En partant des différentes sources statistiques (enquête Emploi, bases tous salariés et non-salariés, base artistes-auteurs, données pôle emploi, échantillon démographique permanent, etc.), la première étape de cet axe d'étude consistera à mettre au jour les problématiques et des pistes de recherche afin d'élaborer, dans un second temps, un programme d'enquête plus spécifiques aux différents secteurs.

Calendrier : 2023-2024

1.3. Étude de la pluriactivité (nouveau) demande IGAC et DGCA

L'activité des personnes exerçant une profession artistique et culturelle se caractérise depuis longtemps par un recours à la pluriactivité (exercice de plusieurs professions et/ou emplois, cumul de plusieurs statuts d'emploi, recours spécifique à l'auto-entrepreneuriat).

Une note de méthode sur les sources statistiques pour rendre compte de cette dimension importante de l'emploi artistique et culturel sera entreprise.

A cette occasion, une actualisation de certains résultats obtenus à partir de la base Non-salariés de l'Insee sera produite afin de répondre aux besoins de la DGCA pour la Commission Emploi : décompte des indépendants et des actifs qui recourent au statut d'auto-entrepreneur dans le spectacle vivant et les arts visuels.

2. Analyse de l'emploi des artistes-auteurs

2.1. Observatoire de la situation socio-économique des artistes-auteurs

En réponse aux recommandations du rapport de Mission établi en 2019 par Bruno Racine (voir *L'auteur et l'acte de création*) et dans le cadre du « Plan artistes-auteurs », le DEPS doit mener une analyse approfondie sur la population des artistes-auteurs (évolution des effectifs, des profils sociodémographiques, des revenus artistiques, etc). Celle-ci prolongera les analyses menées depuis une dizaine d'années par le Département sur ces populations à partir des exploitations récurrentes (et rétrospectives, depuis 1979) des données statistiques émanant des deux organismes gestionnaires de leur régime spécifique de sécurité sociale (Maison des artistes et Agessa).

Dans le cadre du transfert de ces données statistiques à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) devenue Urssaf Caisse nationale, effective depuis janvier 2020, et de l'élaboration de nouvelles nomenclatures de saisie annuelle des revenus artistiques par les artistes-auteurs, le Département participe, aux côtés de la Direction Générale de la création artistique (et en collaboration avec les autres DG concernées, l'Urssaf, la Direction de la sécurité sociale et l'ensemble des représentants des organisations professionnelles), à de nombreux groupes de travail visant à garantir la qualité des informations recueillies lors des déclarations annuelles et donc, celle des futures analyses qui seront conduites sur cette base.

Une convention de transmission annuelle de ces données au Département a été établie avec le service statistique (DISEP) d'Urssaf caisse nationale en 2022.

Les premières données, concernant les années 2019 à 2021, ont été transmises à la fin de l'année 2022.

Avec l'apport de ces nouvelles données actualisées transmises par l'Urssaf caisse nationale et en lien avec les bases historiques Maison des artistes/Agessa, le DEPS s'attachera à l'étude suivante :

2.1.1. À partir des données produites par Urssaf caisse nationale sur les années de transition (2019 à 2023 ou 2024) (*nouveau*)

Pendant la période transitoire (i.e. avant implémentation des nouvelles nomenclatures de saisie des revenus artistiques dans les bases Urssaf), les données statistiques sur les artistes-auteurs qui seront transmises au DEPS ne seront que très partiellement exploitables, du fait notamment de l'absence de la mention de la profession des individus répertoriés. Il est convenu toutefois qu'au moyen d'un identifiant anonymisé, le Département poursuit son analyse de la situation et des revenus artistiques des auteurs repérés dans les anciennes bases Maison des artistes/Agessa (avec la mention de leur profession d'auteur), c'est-à-dire environ 60 000 individus. Les nouveaux entrants ne pourront en revanche être étudiés dans cette période transitoire.

Valorisation envisagée : présentation orale des résultats dans le cadre des différents groupes de travail.

3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail

3.1. Panorama de l'enseignement supérieur, à partir du dispositif SISE (*enrichissement*)

Afin de disposer d'une vision précise des personnes suivant une formation initiale ou continue au sein de l'enseignement supérieur, le DEPS a rejoint en 2017 le Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) piloté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le dispositif SISE concerne l'ensemble des personnes suivant une formation supérieure en France. Le DEPS est en charge de ce dispositif pour le périmètre artistique et culturel, SISE-Culture. Ce dispositif (qui se substitue à l'ancienne enquête dite « 48 ») recense l'ensemble des étudiants dans les écoles publiques et privées spécialisées dans l'enseignement artistique et culturel. Il permet chaque année d'avoir une vision précise de tous les étudiants inscrits et diplômés dans une école relevant du champ artistique et culturel et non plus seulement ceux des écoles relevant du Ministère de la Culture (dites écoles de l'ESC).

De plus, le périmètre SISE-Culture ne couvrant pas l'ensemble des formations en matière culturelle (notamment les formations universitaires), une convention a été signée avec le MESRI afin d'obtenir l'ensemble des données des différents périmètres de l'enquête SISE, ainsi que la base de données des inscrits dans un établissement du secondaire préparant un diplôme relevant du supérieur (DSAA, DNMADE...). Ces données ont été réceptionnées par le DEPS et feront l'objet d'un traitement statistique en 2023 en vue d'une publication concernant l'ensemble des inscrits au sein d'une formation artistique et culturelle en France.

Mode opératoire : en interne et en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Calendrier : actualisation annuelle des bases, amélioration du recueil et du champ en prévision d'une publication d'une étude en 2023.

Valorisation envisagée : note interne et retour aux établissements enquêtés en octobre de chaque année, publication sur l'ensemble du champ artistique et culturel dans les collections de synthèse du Département.

3.2. L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sur le marché du travail (*enrichissement*)

Comme chaque année depuis 2008, une enquête est menée auprès de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (une centaine d'établissements relevant du ministère de la Culture et délivrant des diplômes dans les domaines du patrimoine, des arts plastiques, de l'architecture, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel). Elle permet d'évaluer l'insertion de ces diplômés trois ans après l'obtention de leur diplôme, ainsi que leurs conditions d'emploi (statut d'emploi, volume horaire de travail, adéquation de l'emploi avec la formation suivie, etc).

Par ailleurs, un rapprochement avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) pour une participation renforcée à l'enquête Génération est à l'étude. Cette collaboration, qui ferait suite à une première extension de l'enquête Génération 2004 concernant les diplômés de la Culture, nous donnerait l'opportunité d'affiner considérablement nos connaissances sur les parcours d'insertion de ces nouveaux entrants tout en nous permettant de comparer ces parcours avec ceux des diplômés des autres secteurs.

Enfin, les enjeux de connaissance des parcours d'insertion des diplômés dans le secteur culturel se portent au-delà des 3 ans suivant l'obtention du diplôme. Un point d'observation à 10 ans – même s'il pose des défis méthodologiques importants – permettrait d'apporter des éléments nouveaux.

Trois types de travaux seront donc menés en 2023-2024 :

a) Renouvellement de l'enquête auprès des diplômés 2019 et 2020 de l'enseignement supérieur Culture (dite enquête DESC)

Calendrier : 1er semestre 2023 pour les diplômés de 2023.

Valorisation : différentes publications et contributions. Publication dans le rapport annuel de performance du ministère de la Culture (objectif 1.1).

b) Etude des conditions de la mise en œuvre d'un sur-échantillon Culture dans la future enquête Génération 2021 conduite par le Céreq (en 2024). Le sur-échantillon sera constitué de l'ensemble des sortants des formations supérieures dans le domaine artistique et culturel (périmètre SISE-Culture).

Calendrier : élaboration d'un projet de convention avec le Céreq (2023) et participation à l'élaboration du questionnaire / Enquête de terrain (2024).

c) Accompagnement méthodologique de la DG2TDC pour une analyse de l'insertion à 10 ans.

4. Études et recherches sur des professions particulières

La mobilisation de différentes sources statistiques demeure souvent insuffisante pour apporter une connaissance fine et exhaustive des conditions d'exercice des professions artistiques et culturelles. Des enquêtes monographiques, le plus souvent fondées sur une interrogation directe des professionnels concernés, sont donc nécessaires.

Plusieurs projets de recherche sont actuellement en cours ou projetés pour 2023-2024 :

4.1. Les professionnels de la conservation-restauration du patrimoine (*en cours*) demande DGPA

À la demande et en étroite collaboration avec les services de la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA), le DEPS a engagé une réflexion approfondie sur les professionnels de la conservation-restauration intervenant dans les différents domaines patrimoniaux (archéologie, archives, musées, monuments historiques, livre). Après une étude préalable (2017-2018) qui a permis de produire un cadre de compréhension général des transformations récentes ayant affecté l'activité de ce secteur et le groupe des restaurateurs,

deux volets complémentaires d'étude ont été menés : un volet d'étude économique, réalisé en interne (DGPA et DEPS), visant à retracer l'évolution économique (âge des entreprises, activité principale, effectif, chiffre d'affaires, ratios) du secteur de la conservation-restauration (dans les domaines musées, MH, archéologie, archives, livre) à partir de données entreprises (Esane) et de données administratives ; un volet d'étude sociologique fondé sur une enquête qualitative auprès d'un échantillon diversifié de professionnels de la restauration, visant à dresser un état des lieux approfondi des conditions d'exercice de ce métier. Y sont détaillées les conditions de formation initiale/continue, l'ensemble des activités, les revenus, les clientèles (publiques et privées), le rôle et les effets de la commande publique, les conditions d'emploi et de travail, les représentations qu'ont ces professionnels de leur métier et de ses perspectives d'avenir. La réalisation de ce volet, désormais achevée, a été confiée à un laboratoire de recherche (Centre de sociologie des organisations, CNRS-Sciences Po). La publication d'une synthèse de ces recherches est en cours de finalisation, en collaboration avec les chercheurs de cette équipe.

Calendrier : 2023.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du département

4.2. Les conseillers sectoriels en DRAC. Une professionnalisation à l'épreuve de la réforme de l'Etat (*en cours*)

Cette recherche a pour objectif de décrire et d'analyser en dynamique le processus de professionnalisation de ces acteurs-clés de la politique culturelle publique que sont les conseillers sectoriels des directions régionales et d'analyser, à travers le prisme de la construction de ce groupe professionnel, les transformations en cours de l'action culturelle publique. Elle se situe donc au croisement de la sociologie des professions et de celle de l'action publique.

Démarrée en janvier 2021, elle comporte une phase de dépouillement archivistique et documentaire (avec l'appui logistique du comité d'histoire), une phase d'enquête directe par questionnaire en ligne auprès des conseillers et une phase d'approfondissement qualitatif par entretiens en face-à-face auprès d'un échantillon diversifié de ces mêmes professionnels. La recherche a été confiée à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (Irisso) de l'Université de Paris-Dauphine. Le rapport final a été rendu en janvier 2023 et l'étude est désormais en phase de valorisation, la publication d'un ouvrage étant prévue en 2024.

Valorisation envisagée : publication dans les collections du Département ; séance de présentation des résultats auprès des Drac.

4.3. Les reconfigurations du travail des archives : trajectoires, rapport au travail et légitimité des archivistes face à l'informatisation d'un monde professionnel (*en cours*) demande DGPA

Cette recherche, menée en partenariat avec la DGPA (Service Interministériel des Archives de France) et le Département du Calvados, interroge les transformations en cours du travail archivistique et ses effets sur les contours et l'organisation du groupe professionnel des archivistes. Elle cherche à mieux comprendre, au moyen d'une approche diachronique attentive aux trajectoires professionnelles des individus, l'ensemble des évolutions du métier

d'archiviste et la perception qu'ont les archivistes eux-mêmes de ces reconfigurations qui touchent directement leur travail et leur identité professionnelle.

Elle est fondée sur une enquête qualitative par entretiens en face-à-face et par observations, menée dans plusieurs services d'archives départementales. Sa réalisation a été confiée au Laboratoire CERREV de l'Université de Caen.

Calendrier : rapport final attendu en octobre 2023.

Valorisation envisagée : publication prévue sur le portail FranceArchives et dans les collections du département.

4.4. Le groupe professionnel des guides-conférenciers (nouveau) demande DGPA

Au cours des dix dernières années, la profession de guide-conférencier a subi des transformations de grande ampleur sous l'influence, notamment, de modifications statutaires (Décret d'août 2011 instaurant un statut de guide-conférencier, suivi par une réforme des formations spécialisées). Ces changements intervenaient en réponse aux préconisations d'un rapport d'étude réalisé en 2008 à la demande de la Sous-Direction du Tourisme du ministère de l'Economie et des Finances et ayant mis en lumière l'extrême hétérogénéité des profils des professionnels en charge des visites patrimoniales et celle des conditions d'exercice de leur métier.

Plus de dix ans après ce premier état des lieux et dans un contexte professionnel particulièrement tendu (conséquences de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux patrimoniaux, nouvelles formes de concurrence liées au développement du numérique dans les pratiques de visite ...), l'opportunité d'une nouvelle étude, de nature qualitative, est actuellement en discussion avec la DGPA. Sa réalisation pourrait être confiée à un laboratoire universitaire spécialisé en sociologie du travail et de l'emploi.

Calendrier : en cours de définition.

4.5. Inégalités de genre et carrières dans l'architecture (nouveau)

Pour valoriser et soutenir l'Architecture en France, le ministère de la culture a créé en 2021 un Observatoire de l'économie de l'architecture. Engagé avec l'ensemble des organisations de la profession - au premier chef le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) – ce nouvel outil doit dresser un panorama de la filière pour mieux connaître la profession d'architecte dans sa diversité, ses activités, ses modalités d'exercice et son économie.

Eu égard aux différences identifiées entre les femmes et les hommes architectes - parcours professionnel, revenus, visibilité etc. -, et au sein des populations de diplômés en architecture, la question de l'égalité femme-homme est un enjeu important pour cet Observatoire, d'autant que les approches genrées des pratiques de l'architecture font l'objet d'une attention croissante de la part des milieux de la recherche scientifique et des professionnels eux-mêmes.

Aussi, il apparaît nécessaire de procéder à un état des lieux exhaustif et de réunir l'ensemble des données disponibles pour comprendre les phénomènes à l'œuvre. Par ailleurs, des explorations réalisées ces dernières années méritent d'être évaluées.

Ainsi un projet de recherche sur trois ans est envisagé, dont la première étape consiste en un diagnostic et le traitement des données quantitatives de ce projet d'envergure. Une convention a donc été signée entre l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le DEPS et le Laboratoire espaces travail (LET) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSA PLV) afin de mener à bien cette recherche. Dans ce cadre, le DEPS pilote la recherche en lien avec l'Observatoire et apporte un soutien méthodologique aux chercheuses du LET en charge de l'enquête.

Calendrier : Réalisation d'un état des lieux des données disponibles (premier semestre 2023) et d'une enquête par questionnaire auprès de plusieurs générations de diplômés d'état en architecture (2024).

Valorisation envisagée : en cours de définition

4.6. Investissement sur la connaissance et le suivi de l'intermittence (*en cours*)

Cette année, le département poursuivra les démarches pour se doter des données permettant l'analyse de l'emploi des professionnels du spectacle.

5. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières

- Participation régulière au groupe de travail « observation de l'emploi » du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et réalisation du bilan annuel des aides versées au titre du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).
- Participation régulière au groupe de travail du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV)
- Contribution aux activités de l'Observatoire de l'économie de l'architecture (cf 4.1), notamment participation régulière aux commissions thématiques socio-démographie de la filière et formations ainsi qu'au conseil scientifique de l'Observatoire.
- Participation au comité de suivi formé par le CNM en vue de l'élaboration d'un baromètre annuel des usages de la musique.
- Participation au Comité scientifique et de pilotage de la nouvelle enquête jeunes et orientation 2023 de la Depp.
- Contributions aux différentes publications annuelles du DEPS, notamment 3 fiches publiées au sein des *Chiffres-clés de la culture* : « Emploi culturel », « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture » et « Enseignement supérieur et insertion professionnelle des diplômés », *l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes* de même que *l'Atlas Culture des territoires*.

Pôle « Socialisation et participation culturelles »

Le pôle « Socialisation et participation culturelles » a pour mission de concevoir, de conduire et d'analyser les enquêtes, recherches et études portant sur la formation des goûts et la familiarité aux univers culturels (pratiques, consommations culturelles et usages numériques) dès les plus jeunes âges.

Ce pôle porte une attention particulière aux inégalités sociales (âge, génération, genre, origine ethno-nationale, origine sociale, etc.). Ses travaux ont à cœur de tenir compte des transformations structurelles de la population résidant en France, mais aussi des évolutions de l'offre culturelle et des flux culturels globaux, notamment liés au numérique.

Dans ce cadre, le pôle est amené à organiser ou co-organiser des colloques scientifiques afin de favoriser la sédimentation et la circulation des connaissances, ainsi que leur mise en débat.

1. Exploitations de l'enquête Pratiques culturelles des Français 2018

1.1. Analyse de la base de données : cohérence et documentation (*en cours*)

Les tris à plats et tris croisés donnent-ils des résultats cohérents ? Les définitions qu'il y a derrière chaque variable sont-elles claires ? Est-ce qu'il reste des nettoyages à faire dans la base de données ? Pour répondre à ces questions et limiter les risques d'erreur, un travail d'analyse de la base PC 2018 sera réalisé. A l'issue de ce travail, seront développés : une documentation détaillée de la base, la sortie de statistiques de référence et une application de visualisation des données.

1.2. Travail sur les métadonnées (*en cours*)

Il s'agit d'harmoniser les 6 bases (métro et DROM) afin de rendre possibles des exploitations croisées. Renommage des variables, et harmonisation autour de la base métropole. Suivi de la documentation des variables et création d'un dictionnaire des codes commun aux 6 bases. Fusion des questionnaires.

1.3. Site Pratiques Culturelles (*nouveau*)

La question de la mise à disposition des données de l'enquête Pratiques Culturelles et de ces résultats est une question fréquente. Plusieurs solutions techniques ont été mises en œuvre au fil du temps (CD-ROM en 1997 et site dédié en 2008). Dans une dynamique innovante, la refonte et l'alimentation de la page dédiée à l'enquête Pratiques Culturelles sur le site du Deps permettrait d'aboutir à une meilleure visibilité de l'enquête et de ses résultats et aussi permettrait davantage d'interactivité pour les usagers (chercheurs, acteurs culturels et institutionnels, journaliste, grand public etc...).

1.4. Exploitations thématiques de l'enquête Pratiques culturelles

Transmissions culturelles (*en cours*)

Un module sur les activités réalisées pendant l'enfance a été intégré à l'enquête. Ce module permettra de tester des hypothèses concernant les transmissions familiales, en fonction de la

typologie qui sera retenue pour l'analyse d'ensemble des rapports à la culture issue de l'enquête 2018.

Participation culturelle des familles (ou à l'heure des enfants) *(en cours)*

L'édition 2018 de l'enquête sur les pratiques culturelles, grâce à la taille de son échantillon, permet d'approcher la population des familles (adultes en couple ou seuls ayant des enfants à charge). Ce focus spécifique permettra d'observer les comportements culturels spécifiques liés à la présence d'enfants. Si la pression temporelle augmente avec la naissance d'enfants, de nouvelles pratiques se développent chez les adultes dans le cadre de la socialisation familiale.

Pratiques de lecture et fréquentation des bibliothèques (à définir) *(nouveau)*

Pratiques culturelles des séniors (à préciser) *(nouveau)*

Loisirs des villes, loisirs des champs *(enrichissement)*

Actualisation des chiffres de l'article paru dans France, Portrait Social (Insee, 2022) avec la nouvelle grille de densité permettant de mieux qualifier l'espace rural.

1.5. Appel à proposition de recherche

Pratiques culturelles 2018 *(en cours)*

Exploitation de l'enquête PC 2018 par 11 équipes de recherches, suite à un APR lancé en septembre 2020. Rendu des rapports finaux le 31 janvier 2023. Relecture et expertise, demande de contributions de synthèse en vue d'une publication sous forme d'un ouvrage Question de Culture (ou de Culture Etudes) suivant la qualité des recherches.

Pratiques culturelles dans les DOM *(report)*

Un appel à propositions de recherche sera publié par le DEPS pour organiser la diffusion de l'enquête 2019-2020 sur les pratiques culturelles dans les DOM au sein de la communauté académique et afin d'en structurer l'exploitation.

2. Rapport des Français à la culture

2.1. La vidéo amateur à l'épreuve de la plateformes *(en cours)*

Ce projet de recherche porte sur la production et la consommation de vidéos amateurs en ligne ayant pour vocation de diffuser des savoirs ou de former à des savoir-faire. Les vidéos « amateurs » sont entendues comme des vidéos produites hors de tout contexte professionnel ou institutionnel, et consommées dans un cadre privé. Elles sont très hétérogènes en termes de domaines (du tutoriel pratique à la chaîne culturelle ou scientifique) mais présentent un certain nombre de caractéristiques communes : durées courtes, accessibilité permanente, hybridation des supports de présentation. Ces vidéos amateurs articulent l'écrit/l'image/le son et proposent des combinaisons nouvelles du « dire » avec le « montrer » et le « faire ». Aucune recherche n'a encore porté sur cette nouvelle grammaire d'expression qui apparaît pourtant fort riche et complexe.

2.2. Approches socio-économiques et mesures de la diversité culturelle : L'exemple des services de mise à disposition de musique en ligne (*en cours*)

Le DEPS soutient un travail doctoral portant sur la diversité consommée sur les plateformes de mise à disposition de musique en ligne. Ce projet de recherche vise à fournir une mesure de la diversité culturelle sur ces plateformes. Avec l'aide des indicateurs de diversité créés, et des données de pratiques d'écoutes de musique enregistrée, une mesure de la diversité consommée sera proposée.

Partenariat : Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Calendrier : 2025

Valorisation envisagée : à déterminer

2.3. Module sur les pratiques culturelles des Français dans l'enquête du Crédoc Conditions de vie et aspirations (*nouveau*) demande SG, DG

Il s'agit de rendre compte des comportements et des déterminants de la fréquentation, et de l'évolution des pratiques vers le numérique, à partir de la conception d'un module de questions à insérer chaque année dans l'enquête du Crédoc, afin de disposer de points d'observation intermédiaire à l'enquête décennale. L'enquête est administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : annuel

Valorisation : Publications du DEPS.

2.4 Pratiques culturelles des Franciliens et fréquentation des lieux labellisés en Ile-de-France

Des échanges ont été initiés avec la DRAC Ile de France et la direction régionale de l'Insee pour étudier la possibilité d'une contribution à l'observation des pratiques culturelles des Franciliens

3. ELFE : cohorte de naissance française

3.1. Suivi du projet ELFE (*régulier*)

Des traitements seront effectués (en fonction de la date de disponibilité des vagues d'enquêtes) sur l'enquête à 5 ans, notamment sur les activités périscolaires encadrées.

3.2. Appel à proposition de recherche « Elfe Panels » (*en cours*)

Le DEPS finance un appel à projet de recherche à partir des données ELFE. Trois projets sont sélectionnés, le démarrage des travaux débutant en 2023 pour 24 mois. Les projets sélectionnés sont :

a) Climats culturels familiaux et sens de la justice des enfants (CCFSJE, Deles/Diter/Pagis);

b) Savoir-chanter. Interroger la construction sociale des dispositions et des rapports au chant durant l'enfance. (Desmitt/Deslyper/Guittet/Eloy/ Kechichian) et

c) Formes familiales d'accumulation et de transmission du capital culturel (Coulangeon/Pereira)

3.3. Suivi et animation de la Plateforme PANELS (DEPS/INED/ELFE) *(régulier)*

L'INED, ELFE et le DEPS se sont associés pour créer une plateforme de soutien au traitement des données ELFE sur les sujets traitant de la socialisation culturelle

Cette plateforme a pour activités :

- le financement de contrats post-doctoraux,
- le lancement d'appels à projets de recherche,
- l'animation de séminaires de travail commun aux équipes,
- la mise en commun des outils statistiques créés par les équipes de recherche.

Cette plateforme est dotée :

- d'un comité scientifique composé de chercheurs et éventuellement de représentants des grandes institutions de recherche françaises (CNRS, INED, EHESS...) ou étrangères,
- et d'un comité de suivi, composé de personnels du DEPS et de la cohorte ELFE et placé sous la responsabilité conjointe de la cheffe du DEPS et de la directrice de la cohorte ELFE. Ce comité est pérenne et doit se réunir au moins deux fois par an.

4. Education artistique et culturelle (EAC)

4.1. Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire *(régulier) demande DG2TDC*

Les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale s'associent pour poursuivre l'observation de l'offre d'éducation artistique et culturelle en école et au collège qui depuis 2019 était alimentée par une enquête par questionnaire à destination des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements. L'enquête précédente n'étant pas renouvelée, l'étude de l'offre EAC en milieu scolaire passera désormais par l'exploitation des données administratives remontant de la plateforme Adage : nouvelle plateforme de pilotage de l'EAC en milieu scolaire gérée par le ministère de l'Éducation Nationale.

4.2. Recherche sur l'évaluation de l'EAC *(en cours)*

Le DEPS suit le travail de recherche menée par un collectif de chercheurs sur la question de l'évaluation de l'EAC (financement du DEPS en 2016-2017). Projet de publication d'une partie du manuscrit : "L'éducation artistique et culturelle. Enjeux épistémologiques et enjeux politiques de l'évaluation" (titre provisoire).

5. Rapport des jeunes à la culture

5.1. Pass Culture *(nouveau) partenariat DG2TDC*

Avec la sortie du pass Culture de la première cohorte de jeunes bénéficiaires à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations culturelles dans le pass. L'étude portera

sur le suivi des comportements et des pratiques culturelles de la première cohorte de bénéficiaires du Pass Culture (sortie du dispositif en juin 2023)

Une autre piste de réflexion, celle de l'inscription des jeunes éligibles au pass Culture, et notamment des jeunes éloignés de la culture pour des raisons géographiques ou sociologiques, sera abordée dans le cadre d'échanges avec la DG2TDC, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et l'équipe du Pass.

5.2. Le loisir du point de vue des enfants (*en cours*)

Étude qualitative sur les temps hors scolaires des enfants d'âge élémentaire, leur perception et leur appréciation. Il s'agit d'interroger les enfants (9-11 ans) sur la façon dont ils perçoivent et vivent les temps hors scolaires en termes de contenus mais aussi de modalités, à la fois sur des temps ou activités organisés et sur les temps moins strictement inscrits dans un accueil ou encore sur les temps où ils « s'occupent » au domicile. L'enquête de terrain consiste à recueillir le point de vue des enfants d'une même tranche d'âge (9-11 ans) mais en travaillant par territoires de vie. Cette méthode permettra de saisir les aspects liés à l'espace, au territoire des enfants en complément des aspects plus temporels et d'emploi du temps. Dans le panorama de recherches actuelles, cette étude présente un certain nombre de particularités qui en font son originalité. La focale sur la notion de loisir permet une démarcation par rapport aux approches éducatives qui traversent souvent les analyses du hors scolaire. La centration sur la période centrale de l'enfance permet de compléter des analyses qui s'intéressent plus fréquemment aux adolescents ou à la jeunesse. L'entrée par le territoire et donc par le quotidien des enfants ouvre d'autres perspectives sur l'« ordinaire » qui est souvent oublié par des analyses qui portent sur des formes de loisir particulières comme les centres de vacances, les pratiques culturelles, ou encore les activités organisées. Cette perspective permet d'envisager une vision d'ensemble du hors scolaire appréhendé davantage par l'expérience qu'en ont les enfants que par les contenus élaborés par les adultes parents ou professionnels.

5.3. Enquête Génération 2021 (*en cours*)

Ce projet de recherche vise à approfondir la connaissance des modalités de la socialisation infantile dans les sociétés contemporaines, en proposant de restituer les processus de constitution des pratiques culturelles, des pratiques ludiques et des dispositions morales d'un ensemble socialement diversifié d'enfants, processus appréhendés dans la durée et autour de l'âge-charnière de 10 ans. La recherche prend appui sur deux cohortes et sera qualitative. Elle sera notamment menée auprès de 50 familles aux profils sociaux et migratoires variées, ayant un enfant né en 2001 (parallèle à la cohorte ELFE), et qui sont enquêtées de manière longitudinale et qualitative depuis lors.

5.4. La transmission précoce du sentiment national au sein de la famille (*en cours*)

Étude qualitative sur la socialisation politique précoce à travers les produits et consommations culturelles. Dans un contexte où les grands enjeux politiques auxquels doit faire face l'humanité – au premier chef la crise écologique – requièrent des formes de gouvernance pluri-scalaires et notamment mondiales, les citoyen.nes demeurent largement socialisé.es à un monde cloisonné en nations. Dès la petite enfance, ils et elles viennent à considérer ce découpage national comme naturel. Ils et elles se sentent « appartenir » à leur nation ; et le plus souvent, sont convaincu.es que celle-ci est préférable à celle des autres. Mais nous manquons de travaux sur les façons dont ce sentiment national leur est transmis, en particulier dans le cadre familial.

De fait, enquêter en milieu familial comporte de vrais défis méthodologiques, que ce projet entend relever. Il s'agira d'interviewer des parents et des jeunes enfants (choisis pour la variété de leurs propriétés sociales), à plusieurs reprises, afin qu'ils retracent les situations au cours desquelles la question de l'appartenance nationale de la famille est mise en jeu, de façon à prendre la mesure de la place du « sentiment national » dans les relations entre parents et enfants et des conditions de sa transmission à travers les lectures, les consommations culturelles, l'usage des langues, etc.

5.5. Enquête « écriture des adolescents » (*en cours*) *Demande DGMIC*

Qualitative et quantitative, l'enquête « Les adolescents et leurs pratiques de l'écriture au XXI^e siècle : quels nouveaux pouvoirs de l'écriture ? » comble un manque de données pourtant essentielles sur des pratiques culturelles méconnues. Pour éclairer les décideurs, les politiques publiques et les acteurs de terrain qui contribuent à l'éducation du jeune citoyen, cette enquête vise à fournir une représentation plus objective des pratiques d'écriture réelles des adolescents en dehors de la sphère scolaire, dans leur diversité générique et quels que soient leurs supports (papier /numérique).

5.6. Le soft power à l'épreuve du terrain (*nouveau*)

Perceptions croisées des représentations Corée du Sud/France chez les jeunes à travers leurs consommations culturelles (du côté de la France). Une très large littérature a investigué la contribution des produits culturels, notamment depuis l'avènement des réseaux socio-numériques, à la construction d'une représentation du monde désirable. La notion de soft power a été utilisée pour décrire cette forme d'influence "douce" : le large succès de cette notion, devenue très prisée du débat public, est inversement proportionnel au faible nombre d'études empiriques qui l'ont mise à l'épreuve. C'est ce que cette étude entend tenter dans le cas des relations France/Corée du Sud. La subvention du Ministère de la culture porte sur la partie française, et une subvention de l'Association for Korean Studies doit financer la partie sud-coréenne.

6. Participation à des grandes enquêtes

6.1. TeO2 (*nouveau*)

Participation à l'exploitation du chapitre portant sur les langues et les pratiques culturelles dans l'ouvrage coordonné par l'Ined.

6.2. Participation au panel de maternelle de l'Education nationale (*en cours*)

Dans la suite des travaux engagés en collaboration avec la DEPP (autour des panels mais également du suivi de l'EAC), un nouveau partenariat sera tissé autour de la création par la DEPP d'un panel de maternelle, dans lequel les questions culturelles tenteront de trouver leur place.

6.3. Enquête Famille (*nouveau*) *demande DGLFLF*

Des échanges sont en cours avec l'INSEE pour instruire la possibilité d'insérer un module "langue" (3 questions dans l'idéal) dans l'enquête Familles 2025 adossée au recensement de la population. Les questions ont été introduites lors de la préparation des tests de l'enquête. L'arbitrage sur leur insertion dans l'enquête 2025 sera rendu en juin 2023.

6.4. Panel Jeunes et Orientation de l'éducation nationale (en cours)

Participations au comité scientifique interministériel de l'enquête Jeunes et Orientation de l'Education nationale (enquête prévue en 2023). Cette enquête s'inscrit dans le panel d'élèves entrant en CP en 2011 de la Depp qui permet le suivi et l'évaluation des compétences cognitives et conatives en longitudinal d'une cohorte de 15 000 élèves qui, pour la majorité d'entre eux, seront en classe de terminale à la rentrée 2022. Le but de l'enquête est d'interroger ces jeunes pour comprendre les déterminants de leur parcours d'orientation passé ainsi que leur projet professionnel à long terme et la façon dont ils se projettent après la sortie du second degré et dont ils préparent cette orientation. Elle contient des questions sur les pratiques culturelles.

En outre, le DEPS a demandé un ajout de deux questions concernant l'utilisation du Pass culture par les jeunes, la consommation et les freins à l'utilisation du Pass.

6.5. Participation au comité scientifique de l'enquête Emploi du temps (nouveau)

L'enquête « Emploi du temps » est une enquête de l'INSEE auprès des ménages visant à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne (temps passé au travail, temps dévolu au travail domestique, temps consacré aux loisirs). Il s'agit de recueillir des informations précises sur l'usage que les individus font de leur temps. Elle fournit des éléments pour une année donnée mais permet surtout une mesure des évolutions sur longue période. Cinq enquêtes « Emploi du temps » ont déjà été réalisées par l'Insee, à un rythme approximativement décennal. La première a eu lieu en 1966 dans six villes du Nord et de l'Est uniquement, la dernière s'est déroulée en 2009-2010 et a couvert l'ensemble de la France métropolitaine et trois DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion). L'enquête sera reconduite en 2025-2026.

6.6. Suivi du projet EURO COHORT (nouveau)

L'enquête GUIDE (Growing Up In Digital Europe) / EuroCohort sera la première enquête comparative de cohorte de naissance sur le bien-être des enfants en Europe. Il s'agira d'une importante ressource de données longitudinales pour soutenir le développement des politiques sociales afin d'améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et de leurs familles à travers l'Europe pour de nombreuses années à venir. Elle aura lieu à l'horizon 2027. Une enquête Pilote au sein de 4 pays (Croatie, Finlande, France et Irlande) est actuellement en préparation et aura lieu en 2023. Le questionnaire comporte notamment des questions sur les loisirs et la culture.

Le volet français est assuré par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) : <https://eurocohort.site.ined.fr/fr/>

7. Colloques

7.1. Colloque international sur les Pratiques Culturelles numériques

Un comité scientifique a été mis sur pied en 2022 pour élaborer collectivement un Appel à communications (en français et en anglais), qui a été lancé en janvier 2023. Le colloque est organisé en partenariat avec le labo Experice (Université Sorbonne Paris Nord) et avec le Centre Pompidou. Il se tiendra du 6 au 8 décembre 2023 sur le campus Condorcet (Université Sorbonne Paris Nord) et au Centre Pompidou..

7.2. Colloque international sur l'usage et la transmission des langues

Un comité scientifique va être monté en 2023-2024 pour élaborer un appel à communications portant sur les langues et plus particulièrement sur leurs modes d'acquisition et leur mobilisation dans les consommations culturelles.

7.3. Plateforme de mise à disposition de ressources concernant la recherche portant sur la socialisation/médiation culturelle (support pour les colloques)

Le DEPS et le Centre Georges Pompidou se sont associés pour créer une plateforme numérique de mise à disposition de résultats de recherche portant sur la socialisation/la médiation culturelle, à destination du grand public averti, des professionnels de la médiation, des étudiants ainsi que des chercheurs. Cette plateforme est hébergée par le Centre Pompidou et alimentée scientifiquement par le DEPS, en collaboration avec des universités partenaires pour chaque projet.